

# La vie tragique des travailleurs

Autor(en): **Boneff, Léon / Boneff, Maurice**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'exploitée : organe des femmes travaillant dans les usines, les ateliers et les ménages**

Band (Jahr): **2 (1908)**

Heft 3

PDF erstellt am: **04.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-349640>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

dire que nous, femmes, sommes mieux placées pour en juger l'importance. Et votre sentiment de justice doit vous dire que si vous désirez que les femmes prolétaires fassent partie de votre mouvement, il faut adapter ce mouvement aux besoins des femmes prolétaires.

Marguerite FAAS.

## CHEZ NOUS

Une lettre. — Zurich, 15 juin 1908. — Chères camarades ! — Les Zurichois forment vraiment une déplorable société. J'ai été expulsée il y a dix jours environ de la ville de Zurich. (Je suis née bourgeoise de Zurich ; mon père l'était aussi.) C'est pourtant une infamie. Mon mari est maintenant à Ascona (Tessin) et j'ai dû lui envoyer les papiers pour qu'il ne soit pas puni. Vous connaissez bien ces mesquineries. Seulement je ne savais pas qu'une femme mariée devait avoir des papiers spéciaux. Ils m'ont dit cela au bureau de contrôle ; maintenant ils ne veulent pas même attendre que les papiers, que j'ai de suite réclamés à la commune de mon mari, soient arrivés. Et il y a à peine quinze jours qu'ils m'ont avisée ! Encore un document sur la « liberté helvétique ».

C'est vraiment honteux. Si on ne se marie pas, les forces policières vous mettent la main au collet ; et si on se marie, on agit avec vous comme avec une livre de viande. La plupart des hommes nous considèrent comme des objets utiles, très peu connus des camarades de combat. Au lieu d'encourager les femmes contre ces injustices si souvent commises, on les laisse à l'écart, si bien qu'elles dorment toutes.

CLAIRE.

RÉPONSE. — Non, chère camarade, nous ne dormons plus, pas toutes du moins. Est-ce qu'on nous ennuyerait, si nous n'agissions pas ?

Ecoutez donc, pour moi, cela ne va guère autrement que pour vous. Je suis aussi enfant de bourgeois suisses. Mon mari est aussi parti et j'ai dû lui envoyer ses papiers. Seulement, je savais que dans notre digne ville fédérale je devais avoir des papiers particuliers et je m'en suis immédiatement occupée. Mais que pensez-vous ? Je me donnai toutes les pei-

nes du monde, allai de Ponce à Pilate, écrivis les lettres les plus aimables à ma commune zurichoise, fis des démarches personnelles auprès des autorités cantonales pour obtenir enfin un certificat d'origine, valable pour trois mois, sur le vu duquel on eut l'extrême bonté de me permettre de continuer mon séjour à Berne.

Et cela arrive à moi qui suis née et ai été élevée à Berne ! Pendant trente ans, mon père fut employé de l'Etat à Berne, et ma mère, âgée de 70 ans, est née et a toujours travaillé à Berne ; mes deux enfants sont à Berne ; depuis des années, j'ai une situation dans cette ville ; je gagne mon pain moi-même, et je n'ai jamais demandé secours à personne.

Mais « de papiers particuliers pour femme mariée », il n'y en a pas ! C'est l'Ordre !

Je dois donc considérer cette « attestation provisoire » comme une gracieuseté de la commune de mon mari. Sur ma demande très pressante, cette attestation a même été prolongée *exceptionnellement* à un an.

Les bourgeois m'ont ainsi mis un fil à la patte. Si je ne me tiens pas bien sage, ils ne me renouvelleront pas leur certificat. Alors, les Bernois m'expulseront-ils ?

Que ferai-je alors ?

Irai-je dans ma commune avec mes deux enfants ? La commune me procurera-t-elle une nouvelle place ? Me placera-t-elle quelque part comme servante de ferme ? Et apprendrai-je alors la soumission dont j'ai tant besoin, au dire de beaucoup ?

Il n'y a rien à faire. Nous serons toujours gênantes pour les bourgeois de toutes nuances par le simple fait de notre existence. Réjouissons-nous-en, et faisons l'impossible pour que le nombre des gênantes grandisse, afin que la vie soit dure aux bourgeois étroits d'esprit et qu'ils disparaissent de notre humanité. Amen !

MARGUERITE.

Nos dames. — Les membres de notre nouveau syndicat des servantes de Zurich sont invitées aux réunions par des cartes contenant l'ordre du jour.

Vient à la cuisine une de ces dames zurichaises qui trouve sur le buffet la carte d'invitation annonçant une conférence du camarade Greulich. Elle la tourne et la retourne curieusement, et puis, très fâchée, éclate :

— A quoi attribuez-vous votre mal ?

— A la misère. Toute enfant, j'ai travaillé. J'étais tulleuse à Calais. Depuis que je suis mariée, je n'ai jamais mangé à ma faim.

Et ce mot où n'entrait aucune ironie :

— Dame, quand on gagne deux francs cinquante par jour et qu'on est huit, il faut vivre *maigrement* pour y arriver !

Les enfants sont toujours, ici, en contact avec leur mère et se servent fréquemment de son verre, de sa fourchette, etc. Leur contamination paraît assurée.

\*\*\*

(Extrait de *La Vie tragique des Travailleurs*, de Léon et Maurice Bonneff. En vente à la Librairie de la Fédération des Unions ouvrières de la Suisse romande, La Perraudettaz, Lausanne, 340 pages, 3 fr. 25 franco.)

Dans le lit, dorment la moribonde, son mari et deux enfants. Les trois autres reposent dans des berceaux contigus.

Cette femme est tuberculeuse au troisième degré. Sa mort est imminente. C'est une ancienne fileuse de lin. Cause de la maladie : surmenage, privations.

Rue des Robleds. La pièce où nous entrons est tout le logement. Parents et enfants couchent dans le lit, les plus petits dans le berceau... Nous soulevons la couverture : pas de draps.

La femme est tuberculeuse au premier degré. Suralimentée, placée au grand air, sans fatigues, ni soucis, elle serait sauvée sûrement. Elle restera dans son taudis. Elle y mourra bientôt. Elle le sait et s'y résigne. Et c'est une impression singulièrement pénible que donne cet être jeune et fort encore, aussi certainement promis à la mort prochaine que le condamné à la veille de son exécution.